

MAIRIE
DE



Villemagne l'Argentière,
Le 17 novembre 2022

VILLEMAGNE-L'ARGENTIÈRE

Lettre à l'attention des habitants de Villemagne l'Argentière

Villemagnoises, Villemagnais

Comme nous le faisons régulièrement, dans le respect de nos engagements de campagne nous revenons vers vous afin de vous informer !

Le conseil municipal et moi-même sommes en devoir de vous communiquer la situation financière de la commune.

Lundi 03 octobre dernier, nous avons rencontré, la Direction Générale des Finances Publiques représentée par la Conseillère aux Décideurs Locaux pour nous faire le bilan de l'analyse consolidée de nos finances sur la période 2017/2021.

Nous avons par la suite été conviés avec cette dernière pour aborder les problématiques de nos finances communales devant le Sous- Préfet pour envisager avec lui des solutions...

A notre arrivée aux affaires nous avons trouvé une commune exsangue !

Dans une situation de quasi faillite !

L'encours des dettes bancaires s'établit à 1 847 888 € en 2021 ce qui représente 4 287 € par habitant contre 631€ par habitant pour la moyenne départementale...soit 6 fois plus !

Tout ceci représente 10 emprunts qui s'échelonnent entre 2028 et 2038 !

Depuis 2017, l'encours des dettes bancaires progresse de 9% en raison d'un prêt de 735 657 € comptabilisé en 2018 sur le Budget Annexe VASPRA Maison Roger.

Après un tel constat tout un chacun est capable de se faire une idée de la situation catastrophique dans laquelle la commune se trouve et sa proximité à une situation de faillite !

Le Sous-préfet ne nous met pas sous tutelle mais nous engage fortement à vendre tout notre patrimoine afin d'assainir les finances ce que nous avons anticipé avant de le rencontrer

D'autre part le budget eau/assainissement ne s'équilibre pas et nous sommes en situation de débiteurs.

Avec les surcoûts énergétiques dûs à la période que nous traversons, les réseaux qui sont obsolètes et qui nous posent des problèmes quasiment toutes les semaines, les injonctions préfectorales de réorganiser toute l'adduction d'eau, l'incapacité à préempter un terrain en jonction avec le cimetière pour prévoir une ampliation à cause d'une incapacité financière et à générer du crédit, la situation est difficile tant pour les élus comme pour la population.

Comme vous avez pu le lire nous sommes **dans le dernier décile de la strate nationale !!!**
Autrement dit en situation de faillite !

Cette situation était anticipée de mon côté, et j'avais écrit au Préfet et Sous-Préfet en date du 20/10/2016 :

« ...Je suis réellement en souci quant aux finances de notre commune de Villemagne l'Argentière qui sont dans un tel état qu'elles sont en train de nous conduire tout droit vers une mise sous tutelle... »

La mise sous tutelle est évitée à condition de prendre les décisions qui s'imposent (vendre tout le patrimoine)...Dans un autre cas le Sous-Préfet nous place sous tutelle avec la menace hypothétique que nous perdions la main sur la commune en créant une **Commune Nouvelle** en nous assimilant à Bédarieux.

Il est important que chacun à son endroit prenne conscience de la gravité de la situation et fasse corps pour participer au redressement de la commune par son attitude. Sans des chantiers participatifs et de l'implication nous ne voyons pas comment il serait possible d'évoluer tant que la situation n'est pas assainie.

Il était de notre devoir de vous informer. Nous sommes aussi désolés que vous de ce contexte compliqué au moment où les taux de subventions sont revus à la baisse dans toutes les collectivités à cause de la conjoncture internationale.

Nous nous impliquons au maximum à redresser la gestion communale et espérons très rapidement pouvoir recréer de la capacité d'emprunt pour les chantiers prioritaires de la commune.

Toutes les décisions iront en ce sens.

Comptant sur votre soutien.

Très cordialement le maire et le conseil Municipal

